

# ● Point conseil budget



Dispositif labellisé 

## De quoi s'agit-il ?

Les points conseil budget (PCB) sont des lieux ouverts à tous, dans lesquels un professionnel vous propose des conseils confidentiels, gratuits et personnalisés concernant la gestion de votre budget. Ils répondent tous à une charte nationale, gage de la qualité et de l'indépendance des conseils donnés.

## Pourquoi ?

Le dispositif s'adresse à toutes les personnes qui souhaitent obtenir des conseils sur leur situation financière ou des informations générales.





# Pourquoi ?

Les PCB vous informent et vous conseillent lorsque:

- **Vous souhaitez améliorer la gestion de votre budget :** épargne, crédits, assurances, impôts, factures d'électricité de gaz ou de téléphone.
  - **Vous rencontrez une situation financière difficile :** baisse de vos revenus ou augmentation de vos charges par exemple.
  - **Vous souhaitez anticiper** un changement de situation familiale ou professionnelle.
- 

# Comment ?

**N'hésitez pas à contacter un professionnel** par téléphone, mail ou à vous rendre directement dans l'un des points d'accueil (voir coordonnées ci-dessous). Chaque point conseil budget est géré par une association ou une collectivité. Vous les reconnaissez grâce au logo du réseau des PCB.

**UDAF 62**  
**16 Boulevard Carnot 62000 ARRAS**  
**03 21 71 22 72**

Lundi au vendredi 9H-13H / 13H45 – 17H00  
à la fois au siège de l'UDAF sur Arras et dans des lieux de permanence sur l'ensemble du Département.  
Des rendez-vous peuvent également être pris pour des horaires atypiques.